

Info Marché du lait

Berne, le 19 décembre 2013

La majorité des modifications du prix du lait de centrale et du lait de fromagerie sont fixées

À fin novembre, l'Interprofession du lait (IP Lait) a modifié le prix indicatif du lait A de 2,0 centimes à 71,0 centimes franco rampe à partir du 1^{er} janvier 2014. La mise en œuvre est la tâche des partenaires commerciaux.

Une première évaluation permet les observations suivantes :

- Les principales organisations du commerce de détail suisse ont déjà communiqué avant la rencontre qu'elles se considèrent comme faisant partie de la branche et qu'elles soutiennent les décisions afférentes. L'évolution du marché, en particulier dans les pays limitrophes, encourage désormais clairement l'application de ces modifications. Nous constatons que le prix du lait sur les marchés spot reste à son plus haut niveau aussi bien au nord qu'au sud de l'Europe en décembre, ce qui est inhabituel à cette époque de l'année.
- Dans le canal industriel aussi, on observe avec surprise que l'exportation de protéines offre actuellement une possibilité de plus-value nettement meilleure que ce que permet l'approvisionnement du marché intérieur. Atteindre effectivement le nouveau niveau de prix et appliquer les décisions relatives au prix indicatif aux prix contractuels ne devraient par conséquent pas être une difficulté.
- Le prix « franco quai » décidé pour le lait A à partir du 1^{er} janvier 2014 correspond en moyenne (nette) à **69,3 centimes par kilo de lait départ ferme (4,0 % matière grasse et 3,3 % protéine)**.
- Diverses organisations de négocies actives dans le domaine du lait de centrale (PER et bio) peuvent parfaitement répondre à cette attente de prix, d'autres ont annoncé des modifications de prix allant dans cette direction pour janvier 2014. Pour certaines organisations, la modification de prix n'est pas encore fixée, car les négociations n'auront lieu qu'en janvier 2014. Les groupes de producteurs sont particulièrement sollicités pour que le retard n'ait pas d'effet négatif définitif.

La conséquence est une augmentation du **prix de la crème de 27 centimes par kilo de matière grasse lactique au 1^{er} janvier 2014**, ce qui constitue pour le lait de fromagerie une augmentation d'environ 0,25 à 0,40 ct./kg de lait transformé en fromage, en fonction de la variété fromagère. Indépendamment de cela, les prix du fromage de la plupart des variétés de fromage ont été adaptés à la situation du marché.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Pour les producteurs de lait de fromagerie, cela signifie dans le détail :

- Emmentaler AOC : >>70-74 ct. au 1.1.2014
- Le Gruyère AOP : +2,1 ct. au 1.1.2014
- Appenzeller® : +2,8 à +4,75 ct. au 1.10.2013
- Tilsiter : +2,8 ct. au 1.9.2013
 +1,5 ct. au 1.1.2014
- Sbrinz AOC : +2,0 ct. au 1.4.2013
 +2,0 ct. au 1.1.2014
- Tête de Moine AOC : +3,5 ct. au 1.1.2014
- Vacherin Fribourgeois : +3,2 ct. au 1.1.2014
- Vacherin Mont d'Or : ?
- Raclette du Valais : +5,0 ct. au 1.2.2014

En raison de l'évolution favorable du marché dans la zone UE, les adaptations du prix du fromage peuvent facilement être appliquées aux exportations également depuis l'automne 2013.

19.12.2013 ; FPSL, Berne

